

<https://enseignants.se-unsa.org/IMP-le-SE-Unsa-se-bat-pour-les-CPE>



Enseignants de l'Unsa

IMP : le SE-Unsa se bat pour les CPE

- Je suis... - CPE -

Date de mise en ligne : samedi 21 février 2015

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

La circulaire d'application sur les IMP est actuellement en débat. Le SE-Unsa est intervenu pour garantir la place des CPE dans le dispositif.

Nos représentants ont été les seuls à intervenir pour demander à ce que les personnels d'éducation apparaissent le plus possible dans le texte.

Pour nous, l'accès à l'indemnitaire doit s'étendre à notre corps chaque fois que les missions décrites le permettent : référent décrochage (cité dans la fiche-métier), référent culture, référent TICE, tutorat... ([en savoir plus](#)).

Le décret prévoit une mission de coordinateur de niveaux (principalement dans l'éducation prioritaire). Nous considérons que les personnels d'éducation qui voudraient l'investir, ont la même légitimité que les enseignants pour le faire. Loin de rendre cette mission supplémentaire obligatoire pour tous les CPE, nous attendons une formulation ouverte qui ne les exclut pas de cette responsabilité.

Pendant les mois à venir, nous agissons pour réclamer ses dotations en IMP, dans les EPLE, à la hauteur des enjeux d'une École ambitieuse. Nous redirons au ministère notre attachement à une répartition des missions qui s'organise en toute transparence et en concertation avec tous les personnels concernés.